



Info Express



[Tapez un texte]

DERNIERES INFOS NEGO !!!

Négo opérateur péage temps partiel

Les points principaux :

Maintien de salaire de base à 1955 € revu au prorata du nombre d'heures.

L'entreprise tient vraiment à ce que tout le monde rentre dans le statut, et par tous les moyens.

Pour une diminution du volume d'heures de son contrat le receveur devra obligatoirement rentrer dans le statut opérateur péage.

Forfait de majoration au **prorata** du nombre d'heures désiré.

Actuellement, celui qui rentre dans le statut opérateur péage perçoit automatiquement le forfait de majoration de 217 €.

Pour le statut à temps partiel, le forfait se fera au prorata, et pour celui qui n'en a pas O€ !!!!!!!

175 postes maxi,

6h/poste minimum

34h99 maxi/semaine civile

96 heures mensuelles lissées sur le mois

1 semaine sur 2 figée ou 30 DI (en réflexion)

La règle sur la trame de repos reste inchangée (12 mois)

18 week-end repos (opérateur péage : 22 we repos).....>>**Voilà un petit aperçu de ce qui se profile !**

Prochaine réunion jeudi 26 novembre avec plus d'éléments.

Vos élus,



C.G.T. COFIROUTE ☎ : 02.38.72.43.28 " la vente aux moines " 45770 SARAN
Patrice LOUIS 06.23.83.33.67 - Brigitte GUENA 06.80.55.37.53 - Dominique BRILLANT 06.11.39.46.20
Courriel: cgt.vinciautoroutes@gmail.COM Site: <http://www.cgtcofiroute.fr>